

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Nonobstant Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes. Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix, 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux Bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux Bureaux du Journal, rue Nationale, 78, et à la Librairie Willeme, rue Saint-Jacques, 30. — A PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A LILLE, chez M. HANNOU, rue de la Gare, 10. — A LA HAYE, chez M. HANNOU, aux Bibliothèques de la gare d'Etat, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMERO
Comprendant **SIX PAGES**
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE **5 CENTIMES**

LA SCOLARITÉ

Parmi les projets de loi forgés par les loges maçonniques contre le catholicisme, celui qui impose trois ans de scolarité dans les établissements de l'Etat, pour avoir accès aux emplois publics, sera probablement le premier discuté devant le Parlement.

Le projet a pour origine un vœu émis en 1838, par un loge de Moulins, sur la proposition de F. Pochon, dont le nom est, de ce fait, devenu célèbre.

Le vœu était ainsi formulé dans sa partie principale : « Nul ne pourra être investi d'une fonction publique, rattachée par l'Etat, s'il n'a fait dans les écoles universitaires les études exigées pour remplir la dite fonction ».

Le vœu Pochon, malgré l'appui que lui donna au conseil maçonnique de 1895 l'illustre F. Cochin, souleva, dès qu'il fut connu, de telles protestations que les loges, prudentes, ne se pressèrent pas de le présenter aux Chambres.

Elles comprirent qu'il leur fallait préparer l'opinion.

Le vœu Pochon, en effet, s'il passait dans nos lois, constituerait la violation la plus cynique de la Déclaration des Droits de l'Homme, cet évangile dont se réclament sans cesse les révolutionnaires, et en particulier les franc-maçons.

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme est ainsi conçu : « Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

Les loges ont travaillé avec ardeur à préparer les esprits à cette violation audacieuse d'un des articles les plus sacrés du code de la Révolution.

Car, comme on le pense bien, la franc-maçonnerie, cette école d'hypocrisie et de haine, se moque de la liberté et des fameux principes de 89 quand il s'agit de ses adversaires.

Nous ne la calomnions pas ; oui, en effet, une déclaration à ce sujet faite par un de ses membres les plus importants, en plein conseil annuel, c'est-à-dire dans une assemblée générale des loges du Grand-Orient.

C'était au commencement de 1891. Comme à tous les conseils précédents et à tous ceux qui ont suivi, depuis 1833, année où fut lancé le vœu Pochon, l'assemblée de 1891 discuta ce vœu et le moyen de le faire passer dans nos lois.

Un F., qui n'avait certainement pas l'esprit maçonnique, protesta contre le vœu Pochon au nom de la liberté de conscience et du principe d'égalité.

Le F., Bourguignon fit alors cette déclaration significative aux applaudissements de la plupart des frères présents :

« Le projet est contraire à la liberté absolue, mais nous, franc-maçons, sommes-nous des libertaires ? Non, nous sommes des sectaires, mais des sectaires qui veulent avant tout le salut de la République ; quels que soient les moyens que nous emploierons pour la sauver, cette République, nous les trouverons bons. Par conséquent, que le projet soit contraire à la liberté ou qu'il soit pour la liberté, du moment que le salut est là, je vous dis : votez le vœu sans hésitation et sans crainte ».

Nous trouvons cette affirmation étonnante dans le Correspondant qui l'a empruntée au Bulletin du Grand-Orient de 1892.

Nous sommes des sectaires, disent les franc-maçons, nous le savions, mais leur vœu est précieux pour convaincre ceux qui auraient encore des doutes à ce sujet.

Pendant ces dix dernières années, la secte s'est servie de tous les moyens pour amener l'opinion publique contre l'enseignement chrétien, et nous avons vu avec quelle audace ils ont essayé de discréditer les congrégations, à propos de l'affaire Dreyfus.

Mais ils sont allés trop loin : on ne les a pas suivis et l'on peut affirmer que l'opinion publique n'est pas plus préparée aujourd'hui qu'il y a dix ans à approuver les attentats qu'on médite contre la liberté de l'enseignement.

Seulement, pendant ce temps, la secte a mis la main sur le pouvoir et elle croit que la force qu'elle détiend lui permet de tout oser.

Informations

La Seine envahie par les glaçons

Paris, 18 décembre. — La Seine continue à charrier d'énormes glaçons qui, en certains endroits, forment bloc, ce qui gêne beaucoup la circulation. On craint que dans une nuit trop froide le fleuve tout entier ne se gèle, ce qui serait désastreux à cette époque de l'année.

En effet, si la prise se produisait actuellement, il se produirait de longs jours avant que le fleuve redevint libre.

Pour l'instant, un service de la navigation, on ne signale aucun accident grave. Un bateau-lavoir amarré à St-Ouen a été entraîné par le courant.

L'ajournement des procès se rattachant à l'affaire Dreyfus

Paris, 18 décembre. — La chambre des appels de police correctionnelle a, malgré les instances de Me Labory, renvoyé au 3 février certaines causes se rapportant à l'affaire Dreyfus : — elle a renvoyé de même au 12 février certaines affaires de diffamations analogues.

M. Clémenceau quitte l'Aurore

Paris, 18 décembre. — M. Clémenceau abandonne la rédaction en chef de l'Aurore. Les vrais motifs de cette retraite ne sont pas encore connus.

Une lettre de l'empereur Guillaume

D'après le Nord, l'empereur Guillaume aurait relevé le colonel baron de Susskind de ses fonctions d'attaché militaire à Paris, dans les termes au moins étranges que voici :

« Berlin, 12 décembre, 9 h. 30 soir. »

« Lieutenant-colonel baron de Susskind, »

« Par ordre en date de ce jour, je vous ai relevé de vos fonctions actuelles. »

Je vous exprime volontiers l'assurance que vous avez su remplir vos fonctions à ma plus entière satisfaction, malgré les difficultés inhérentes à la situation, lesquelles, à la longue, n'étaient plus supportables pour un officier prussien.

« Votre dévoué, »

« Guillaume R. »

« La grève à St-Etienne »

St-Etienne, 18 décembre. — Le travail n'a repris à

Saint-Etienne que dans un petit nombre d'ateliers. Les grévistes se sont livrés à quelques manifestations peu importantes. Les tisseurs ont tenu, à 11 heures, une réunion à la Bourse du Travail. Environ 25 ouvriers ayant voulu cet après-midi aller travailler, les grévistes ont tenté de les empêcher. La police est intervenue et a opéré quelques arrestations.

On est prié de ne pas cracher
La sixième commission du conseil municipal de Paris a décidé qu'elle soumettrait à cette assemblée le projet de délibération suivant :

« Le Conseil, considérant que la projection des crachats dans les lieux publics est l'un des agents les plus actifs de la propagation de la tuberculose et autres affections contagieuses ;

« Considérant qu'une réforme en ce sens des habitudes du public serait très favorable à la décence et à la propreté de nos voies et de nos promenoirs ;

« Déclare :

« Des plaques émaillées, de dimension suffisante pour être lissées, encastrées dans les principales voies de Paris et établissements publics. Elles porteront l'inscription suivante :

« Attention. — Dans l'intérêt de la population, et pour éviter la propagation des maladies contagieuses, on est prié de ne pas cracher sur le trottoir. »

L'entretien est louable, mais elle fera sourire.

Perquisitions chez les Assommoiristes de Menton
Menton, 18 décembre. — Des perquisitions ont été opérées ce matin au couvent des Assommoiristes de Menton. Ces opérations n'ont donné aucun résultat.

A l'ELYSEE
Paris, 18 décembre. — Le président de la République a reçu ce matin M. Leger de la cour de cassation, le ministre de France au Pérou, le préfet du Lot, le capitaine de vaisseau Hennegue et l'évêque de Perpignan.

Oiseaux migrateurs
On annonce qu'un nombre considérable de palmipèdes, ardelets, canards et oies sauvages, se sont abattus sur les côtes normandes.

Ces oiseaux migrateurs, qui viennent des régions, glacées, présagent, dit-on, un hiver peu clémente.

Un aigle a été tué à Sainte-Marie-du-Mont, ce qui prouve que le temps est très mauvais dans les autres contrées.

Nouvelles mines d'or
Après le Transvaal, l'Autriche et la Klondike, voici qu'on a découvert, cette fois au Japon, de nouveaux champs aurifères.

Le centre de l'exploitation se trouve à Kokkaido, dans la province de Kiamu, au nord-ouest de l'archipel japonais, et, quoique l'extraction du précieux métal soit faite par un procédé primitif, le rendement semble devoir être assez élevé. Les mines de Kokkaido couvrent une superficie qui n'est pas inférieure à sept cent quarante kilomètres carrés.

Comme dans l'Alaska, des prospecteurs, des mineurs de toutes les nationalités envahissent la province de Kiamu.

Le village d'Esashi, qui, il y a un an, ne comptait que 500 habitants, a vu sa population portée à plus de 8.000 âmes.

Tous les jours, on constate l'arrivée de nombreux étrangers, et les dix agents du fisc, délégués par le gouvernement japonais, ont la plus grande peine à maintenir l'ordre et à recouvrer les taxes de location.

Capture d'un cétacé
La barque de pêche Trois-Sœurs, du Havre, étant hier matin, à quatre milles au large, vit au loin une forte masse qui se déplaçait à la surface avec des bonds prodigieux. S'en étant approchées, les pêcheurs recoururent à un énorme cétacé-long de huit mètres sur un mètre de diamètre. Ils lui lancèrent des grappins, des cordages, et l'amarrèrent solidement le long du bord.

Cette belle prise, du poids de 3.500 kilos, a été débarquée à l'aide d'une grue à vapeur, en présence d'une foule considérable, et transportée dans un magasin en attendant sa livraison à un naturaliste pour quelque musée.

On suppose que l'animal aura été frappé au large par l'hélic de quelque vapeur et que, grièvement blessé, il a été entraîné par les courants en grande rade du Havre, où les pêcheurs l'ont aperçu se débattant furieusement et sont parvenus à le saisir après qu'il eut rendu le dernier soupir.

Les Anglais au Soudan. — Un bruit étrange
Le bruit court au Caire que le Khalifa, que les Anglais disent avoir tué, est encore parfaitement vivant. On prétend que la nouvelle de la dernière grande victoire au Soudan est à peu près du même acabit que les bulletins de victoire de la guerre du Transvaal. Le gouvernement anglais aurait proclamé un grand succès au Soudan pour créer un dérivatif.

Questions d'histoire
Élieve Planchard, dit le roi, ce que devint le dauphin Louis, à la mort de son père, Henri IV.

Pitanchard, après mure réflexion : — Il devint orphelin, m'écrie-t-il.

Dufourneau chez le coiffeur. — Monsieur d'Isère-B qui je lui fais la rade sur le côté? — Non, si ça vous est égal, faites la moi sur la tête.

STATISTIQUE
Le ministre des finances vient de publier une statistique qui n'est pas sans intérêt pour tous ceux qui s'appliquent à combattre le fléau de l'alcoolisme.

Il résulte des chiffres officiels qu'à Paris la consommation d'alcool par habitant, en 1890, a été de 8 litres 26 centilitres ; à Lyon, de 6.15 ; à Marseille, de 7.93 ; à Versailles, de 9.43 ; à Rennes, de 9.37. C'est singulier, les pays essentiellement vinicoles, qui, antérieurement, consumaient peu d'alcool, payent aujourd'hui un large tribut au fléau. Ainsi, à Cette, où le vin ne coûte presque rien, la consommation de l'alcool s'élève à 10 litres 49 et, à Dijon, elle est de 9.37 et de 8.63 à Tours. Dans cette nomenclature, la ville de Cherbourg occupe le premier rang avec une consommation moyenne de 17 lit. 87 c.

Le Havre vient après avec une consommation de 17.22, Rennes 16.74, Caen 15.44, Lorient 11.44, Amiens 11.70, à Poitiers, la consommation n'est que de 4 lit. 13 et de 3.99 à Rouen.

En comparaison de ces chiffres, il est curieux de constater combien la consommation de bière est pour ainsi dire insignifiante. A Paris et à Lyon, la consommation moyenne n'est que de 9 litres par habitant, de 10 litres à Toulouse, de 8 à Tours, de 5 à Bordeaux, de 4 à Rouen. A Lille, la consommation s'élève à 381 litres et est de 36 à Boulogne.

Quant à la consommation du vin, Saint-Etienne tient la tête avec une consommation moyenne de 262 litres. A Paris, la consommation est de 179, de 176 à Lyon, de 168 à Marseille, de 192 à Dijon, de 203 à Saint-Nicolas, de 225 à Boulogne-sur-Seine et de 233 litres à Nice. La consommation du cidre est nulle à Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Saint-Etienne, Rouen, Avignon et Cette. A Paris, elle n'est que de 2 litres, de 3 à Amiens, à Orléans et à Tours. Par contre, elle s'élève à 322 litres à Rennes, à 211 litres à Caen et à 229 à Cherbourg. Dans cette dernière ville, la consommation moyenne de vin, cidre, alcool et bière atteint le chiffre de 288 litres par habitant. A Paris, la consommation de ces divers produits n'est que de 189 litres et, à Lyon, de 102 litres.

L'alcoolisme est donc en pleine prospérité. Quel service rendrait au pays celui qui saurait ramener aux boissons hygiéniques, vin, cidre et bière, les consommateurs malheureux de l'alcool qui ne retirent cependant de leur funeste passion que misère et déchéance !

La propagande faite dans ce but n'a pas abouti jusqu'ici. Mais, pour l'honneur et la grandeur de la France, il ne faut pas désespérer que une brusque saine dans les

LE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

(D'un correspondant particulier)
Paris, 18 décembre. — Tandis que d'aucuns s'attendent au jeu décevant de la politique pure, perdant le meilleur de leurs forces et le plus précieux de leur temps en stériles discussions, nos amis du Nord poursuivent, sans grand tapage, mais avec une tenacité que se lasse, la réalisation des réformes pratiques inscrites au programme de la Démocratie chrétienne.

C'est ainsi que M. l'abbé Lemire a saisi la Chambre d'une proposition qui, si elle était adoptée, serait pour les grossières utopies du collectivisme une barrière infranchissable, car elle consacrerait à tout jamais l'existence de la petite propriété, en rendant le bien de famille insaisissable.

La commission d'agriculture à qui la proposition avait été renvoyée l'a examinée aujourd'hui sommairement, ainsi que les propositions similaires de MM. Morillot et Vacher dont elle était, également saisie.

Favorable au principe des trois propositions, la commission a chargé M. l'abbé Lemire d'établir un parallèle entre elles.

La discussion s'engagera ensuite sur ce rapport sommaire.

On sait en quoi diffèrent ces divers projets. Ceux de MM. Morillot et Vacher posent seulement le fondement de la réforme : le bien de famille ne peut être ni saisi, ni hypothéqué.

Le projet de M. l'abbé Lemire est plus complet.

Avec ses honorables collègues, notre éminent ami estime que les saisies immobilières sont désastreuses et que le prêt hypothécaire est la micre brodeuse destructrice de la propriété. Mais il va plus loin, et à juste raison, il demande que le bien de famille soit transmis sans frais et sans partage forcé !

Les frais de transmission sont énormes. Pour un bien d'une valeur de 500 francs, les frais de vente s'élèvent à 550 francs.

N'y a-t-il pas là une véritable confiscation ? une sorte de vol légal ?

Enfin, M. l'abbé Lemire, s'engageant hardiment dans la voie des dégrèvements fiscaux, veut que le bien de famille d'une valeur minima ne paie pas d'impôt direct.

Pas plus que le prêteur, l'Etat ne devrait mettre la main sur l'impôt d'impôts directs accordés uniformément à tout père de famille pour sa valeur minima.

La commission examinera d'abord le premier point, l'insaisissabilité du bien de famille. Après en avoir adopté le principe, elle en étudiera les conséquences.

Nous souhaitons qu'elle comprenne alors la nécessité des mesures complémentaires proposées par M. l'abbé Lemire.

En suivant le député d'Hazebrouck dans cette voie, elle donnera à la petite propriété des bases indestructibles et, ce faisant, elle enlèvera au collectivisme, un de ses arguments les plus spécieux, un de ses moyens de propagande les plus dangereux.

H. SARRAZIN.

AVERTISSEMENT SOCIALISTE

La Lanterne et la Petite République ayant publié ce matin le procès-verbal de la dernière réunion tenue par le Comité général du Parti socialiste, nous regrettons de nous voir ainsi déshonorés par le parti socialiste, nous regrettons de nous voir ainsi déshonorés par le parti socialiste, nous regrettons de nous voir ainsi déshonorés par le parti socialiste.

1° Le Comité général du Parti socialiste, d'analyser cet intéressant document :

2° Tout d'abord, le Comité général a procédé à l'élection de son bureau : Les citoyens Dubouché, Barrot et Farjat ont été nommés secrétaires, trésorier et archiviste, et les deux premiers seront appointés.

3° Le Comité aura, en effet, en budget, qui est fixé pour la première année à la somme de dix mille francs, et qui sera employé à l'achat d'une maison de dix mille francs par groupe représenté au Congrès et de ressources extraordinaires qui seront demandées à des réunions, à des fêtes socialistes, à des souscriptions, etc.

4° Une commission de propagande a été nommée et chargée de faire un commencement assez modeste, mais en tout un commencement, et nous ne doutons pas que, si les besoins augmentent, le Parti socialiste ne trouve aisément, ne fût-ce qu'après de certains d'adhésions riches, toutes les sommes dont il aura besoin.

5° Le fonctionnement de l'organisation étant assuré au point de vue matériel, le Comité a décidé la constitution de trois commissions prises dans son sein et composées chacune de onze membres, qui seront désignés dans une prochaine réunion, fixée au 21 décembre.

6° Une commission de propagande et d'action.

7° Une commission de contrôle (presse, élus, militants, etc.).

8° Une commission d'organisation du prochain Congrès national et du Congrès international de 1900.

9° On le voit, c'est un organisme complet que vient de créer le Comité général, avec un budget essentiel et nul manque, et si l'union socialiste, qui, quoi qu'en disent les sommités du parti, n'est pas dénuée de ressources, elle ne réalise pas la propagande et l'action — l'action, qu'on entend bien que veut dire le mot ! — s'exerceront avec une méthode que tous les autres partis peuvent envier.

10° Et, ce propos, que M. Viviani nous permettait de lui faire observer que si son cri de triomphe de ce matin n'a rien de naturel, ses railleries à l'adresse des adversaires du socialisme sont au moins malvenues.

11° En face de nous, dit-il, les autres partis se désolent et s'agitent, et il constate que les « ennemis » du collectivisme ne songent même pas à se grouper et à agir comme un corps.

12° M. Viviani nous rappelle à son aise, et sa plaisanterie dépasse légèrement les bornes. Est-ce que, en effet, quand « les autres partis » essaient de se grouper » de façon analogue à celle qu'on pratique chez ses amis, est-ce que les gouvernements n'y mettent pas immédiatement la main ? Est-ce que pour répéter sans cesse le même exemple topique, la Ligue des Patriotes et la Ligue de la patrie française n'ont pas été poursuivies et dissoutes ?

13° Et, en face de nous, dit-il, les autres partis se désolent et s'agitent, et il constate que les « ennemis » du collectivisme ne songent même pas à se grouper et à agir comme un corps.

14° M. Viviani nous rappelle à son aise, et sa plaisanterie dépasse légèrement les bornes. Est-ce que, en effet, quand « les autres partis » essaient de se grouper » de façon analogue à celle qu'on pratique chez ses amis, est-ce que les gouvernements n'y mettent pas immédiatement la main ? Est-ce que pour répéter sans cesse le même exemple topique, la Ligue des Patriotes et la Ligue de la patrie française n'ont pas été poursuivies et dissoutes ?

15° Et, en face de nous, dit-il, les autres partis se désolent et s'agitent, et il constate que les « ennemis » du collectivisme ne songent même pas à se grouper et à agir comme un corps.

16° M. Viviani nous rappelle à son aise, et sa plaisanterie dépasse légèrement les bornes. Est-ce que, en effet, quand « les autres partis » essaient de se grouper » de façon analogue à celle qu'on pratique chez ses amis, est-ce que les gouvernements n'y mettent pas immédiatement la main ? Est-ce que pour répéter sans cesse le même exemple topique, la Ligue des Patriotes et la Ligue de la patrie française n'ont pas été poursuivies et dissoutes ?

17° Et, en face de nous, dit-il, les autres partis se désolent et s'agitent, et il constate que les « ennemis » du collectivisme ne songent même pas à se grouper et à agir comme un corps.

UN GRAVE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

sur la ligne d'Orléans

Un voyageur tué. — Neuf blessés
Paris, 18 décembre. — Un accident de chemin de fer s'est produit la nuit dernière, près d'Angoulême. Deux trains rapides se sont tamponnés. Voici la note communiquée par le Compagnon d'Orléans, à ce sujet : Le train rapide n° 22 part de Bordeaux hier soir, à 10 h. 30, s'est tamponné en pleine voie, au kilomètre 475, entre les stations de Montmoreau et de Charmanit par l'express n° 24 qui part de Bordeaux à 10 h. 47.

Un voyageur, M. Sentin, ingénieur des ponts et chaussées à Bordeaux, a été tué ; cinq voyageurs, quatre agents des postes et quatre agents de la Compagnie ont été blessés plus ou moins grièvement. Les voyageurs des deux trains ont été transportés dans un train de secours, et dirigés sur Paris, par un train spécial.

Les dépêches reçues jusqu'à présent ne donnent aucun détail sur les circonstances et sur les causes de l'accident.

Angoulême, 18 décembre. — C'est vers minuit et demi que le rapide n° 22, qui avait quitté Bordeaux à dix heures 47 du soir, a été rejoint et tamponné, entre les stations de Montmoreau et de Charmanit, à l'entrée du tunnel de Liverman, par l'express n° 24, parti de Bordeaux quelques minutes après lui. Le choc fut extrêmement violent ; le fourgon et les deux dernières voitures du rapide furent mises en pièces. Malheureusement, il y avait de nombreux voyageurs ; il y a eu un mort et neuf blessés.

Lorsque furent passés les premiers moments d'effroi et d'émoi, un employé du train tamponneur courut à la gare de Montmoreau, distante de trois kilomètres, d'où l'on télégraphia à Angoulême pour demander des secours.

Pendant ce temps les blessés furent placés sur le bas de la voie et reçurent les premiers soins des voyageurs restés sains. Les trains de secours, qui arrivèrent bientôt, les transportèrent ensuite, suivant leur demande, les uns à Angoulême, les autres à Bordeaux.

C'est vers quatre heures du matin que les voyageurs non blessés prirent place dans un train spécial qui les a amenés à Paris cet après-midi.

Paris, 18 décembre. — On ne donne encore, à la Compagnie d'Orléans, aucun renseignement précis sur les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit : on suppose seulement que l'express n° 22, ayant été arrêté dans sa marche par un accident de machine ou par un dérangement, les mesures nécessaires pour le couvrir à l'arrière, n'ont peut-être pas été prises à temps. Ainsi s'expliquerait l'accident. Le parquet d'Angoulême et le service de contrôle qui ont commencé l'enquête ont établi les causes exactes.

M. Sentin, qui a trouvé la mort dans l'accident de cette nuit était ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées de 1re classe à Bordeaux ; il devait être prochainement promu au grade d'ingénieur en chef. Les blessés sont : le colonel de Nays-Caudau, de l'artillerie de marine, Mme de Nays-Caudau, MM. Gagan, Delmas, Autoujan, Mouton, ces quatre derniers employés des postes, Lefort, de Berby (Angoulême), Moutin, chef du train express, Colon, Lagour et Lethoube, conducteur de train, M. Garres, juge au tribunal de Bordeaux, qui a été, sur sa demande, reconduit à son domicile ; M. Allus, capitaine au long cours, qui a été ramené à Paris par le train arrivé cet après-midi à la gare d'Orléans à deux heures 42.

La catastrophe de Montmoreau à la Chambre
Paris, 18 décembre. — La catastrophe de Montmoreau a produit une douloureuse impression à la Chambre. Quatre députés se trouvaient dans le train tamponné : M. Ledebou, M. Jumeau, M. Denis, des Landes et M. Jules Guérou. M. Jumeau avait été tué et les autres députés ont eu des contusions et ont été blessés et ont été pris place, avec M. Jules Guérou, dans un des compartiments de tête.

Cet après-midi, à la Chambre, il décrivait les scènes lamentables dont il avait été témoin. D'après lui, les employés du train, pensant que la locomotive allait pouvoir repartir, avaient négligé de contraindre au repos les pédales sur la voie. Ce n'est qu'un bout d'un certain temps que, songeant à l'approche possible du rapide, ils se seraient disposés à prendre cette précaution. Il était trop tard : ils n'avaient pas fait quatre-vingts mètres que le rapide arrivait à une allure vertigineuse.

J'ai fait mon possible, a déclaré le mécanicien du train tamponné à M. Jumeau, mais l'espace était trop court ; j'ai renversé la vapeur et serré les freins, mais mon geste était à peine achevé que nous étions sur l'autre train ». M. Denis, des Landes, l'a échappé belle : il se trouvait dans un compartiment de queue, le compartiment qui précédait le sien a été broyé, le sien n'a rien eu. M. Jumeau pense qu'il y aura au moins quatre morts.

Le député des Landes avait l'intention d'interroger demain le Ministre des Travaux Publics sur la catastrophe. Comme la discussion du budget des conventions viendra dans cette séance, M. Jumeau a renoncé à interposer, mais il montera à la tribune pour signaler les faits et demander au ministre de prendre telles mesures qu'il convient pour en éviter le retour.

Peintres d'obus
A propos de cette fameuse lyddite dont les explosions, selon les Anglais au Transvaal, « a effleuré de terreur » leurs ennemis, sans toutefois leur faire trop de mal, un de nos confrères nous apprend que les projectiles anglais qui en sont chargés sont peints en jaune, alors que tous les autres projectiles de la veille Albion sont peints en noir.

Peintres d'obus, c'est une profession qui existe dans tous les grands Etats civilisés, et qui, en Angleterre est d'une vraie simplicité. La règle adoptée par l'Amirauté est en effet la suivante :

Tous les projectiles, sauf la lyddite, sont peints en noir. Les projectiles de perforation ont la pointe peinte en blanc. Les schrapnels ont la pointe peinte en rouge. Les projectiles en acier ont un anneau blanc autour de l'ogive. L'anneau rouge autour de l'ogive indique que le projectile est chargé.

L'EXPOSITION DE 1900
Le catalogue. — Dans un étroit cabinet, au rez-de-chaussée du grand hall de l'avenue Rapp, s'élabore, sous la direction de M. Girard, le catalogue officiel de l'Exposition. Il se compose dans ce petit bureau une somme énorme de travail dont on ne peut que difficilement se faire une idée exacte.

Beaucoup de retard a été apporté dans la communication des renseignements par un grand nombre d'exposants à qui ont été envoyés trois avertissements dont le dernier les prévenait que, passé le 20 novembre, le Commissariat général ne garantirait pas leur inscription au catalogue.

Bien que les réponses de près de cinq mille exposants français (on a dû se mettre à l'œuvre car le temps presse et la tâche est énorme. Jugez-en par les indications techniques sur les divers points du théâtre de la guerre de Revers Butler avait à sa disposition 19 bataillons d'infanterie, s'élevaient à 47.500 hommes, 2 régiments de cavalerie, 7 bataillons d'artillerie et 6 canons de marine. Il est possible que la perte de 1.400 hommes, quel qu'elle soit, qu'elle soit, ne réduise pas à néant la colonne ; mais on ne peut en dire autant de la perte des onze canons.

Sur la frontière Sud
Nanvwport, 17 décembre. (Source anglaise). — Une patrouille de lanciers australiens et du Régiment de la Nouvelle-Zélande ont rapporté la présence de l'ennemi dans une passe. Des patrouilles ayant ensuite obligé l'ennemi à découvrir sa position, elle a été canonée. La position

Ces catalogues de classes seront eux-mêmes réunis et brochés en catalogues de groupes, dont chacun formera un volume de trois cents pages environ (format in-18 600), qu'un plan général de l'Exposition et un plan de groupe compléteront, et dont la couverture sera ornée d'un dessin de Chartran.

Il y a dix-huit groupes. Le catalogue officiel devrait donc avoir dix-huit volumes. Mais, comme plusieurs classes ont un nombre d'inscriptions qui dépasse le cadre du volume unique ou elles devaient figurer (telle la classe des Vins, qui compte dix mille exposants), il faudra doubler quelques catalogues de groupes ; et la collection n'aura pas moins de vingt ou